

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DE LA COMMUNE DE BANDOL
TERRASSES COUVERTES, NON COUVERTES ET ETALAGES**

Nom de l'établissement pour lequel l'occupation est sollicitée :

.....
.....

Ancien nom de l'établissement si changement :

.....
.....

Adresse de l'établissement :

.....
.....

Date de début de l'occupation :

.....

DÉPÔT DU DOSSIER

soit par **courriel** à l'adresse suivante : patrimoine@bandol.fr
soit par **remise au service, après prise de rendez-vous : 04 94 29 12 51**
Service Gestion du Domaine Public et Communal
Pôle Administratif - 11 rue des Écoles - 83150 Bandol

Complétude du dossier :

Un dossier est considéré comme complet lorsque tous les champs du dossier sont remplis et les pièces jointes fournies :

1. Identification du demandeur *(et de l'établissement sur la page de garde)*
2. Caractéristiques de l'occupation sollicitée
3. Pièces à joindre obligatoirement :
4. Signature du dossier dans le cadre « Engagement »

*En l'absence de transmission d'un dossier de demande complet,
aucune AOT ne sera délivrée
et l'occupant sera réputé être occupant sans droit ni titre du domaine public*

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Le demandeur (l'exploitant) :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Nom société exploitante :

Adresse du siège social :

Courriel : téléphone :

Nature du titre d'occupation :

Durée du titre :

Propriétaire des murs :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Adresse du siège social :

Courriel : téléphone :

Propriétaire du fonds de commerce :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Adresse du siège social :

Courriel : téléphone :

2. CARACTERISTIQUES DE L'OCCUPATION SOLLICITEE

Zone :

- Hyper centre (*Allée Jean Moulin*)
- Front de Mer (*Quai de Gaulle, BD Victor Hugo, Plage centrale*)
- Front de Mer excentré (*Allée Alfred Vivien*)
- Toutes les autres rues de la commune

Nature de la demande :

- Renouvellement de l'autorisation existante (*sans changement*)
- Renouvellement de l'autorisation existante (*avec changement*)
- Reprise d'établissement disposant d'une autorisation
- Création de terrasse

Type d'occupation :

<u>Annuelle</u>	
Terrasse couverte fermée :	m ²
Terrasse non couverte :	m ²
Etal :	m ²

<u>Estivale</u>	
<i>(du 1^{er} avril au 30 octobre)</i>	
Terrasse non couverte :	m ²
Etal :	m ²
<i>En cas de terrasse annuelle, n'indiquer que les m² supplémentaire pendant la saison</i>	

Plan d'implantation :

Un plan d'implantation de l'occupation projetée est **à joindre obligatoirement** en annexe. Il faut faire apparaître le détail des surfaces de l'occupation projetée, les limites du bâti existant, des occupations voisines existantes (*meublier urbain, potelets, arbres, étalages, terrasses...*) et le passage laissé aux piétons.

L'occupation demandée doit respecter les dispositions de l'arrêté n° 1373 du 28 novembre 2011.

La qualité esthétique des terrasses est réglementée par l'article 7 de l'arrêté n° 1373 du 28 novembre 2011.

Pour le quai De Gaulle, les commerces sont réglementés par une charte que vous pouvez trouver sur le site internet de la ville et par l'arrêté municipal n° 336 du 2 juillet 2019.

3. PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

Obligatoirement :

K bis de moins de 3 mois

Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle

Plan d'implantation de l'occupation et détail du calcul des surfaces

(En cas de terrasse annuelle et de terrasse estivale, joindre un plan pour chaque disposition)

Sauf si déjà fournis au Service Patrimoine et sont inchangés :

Copie du titre d'occupation (*bail commercial, contrat de location gérance...*)

Copie recto-verso de la pièce d'identité du gérant figurant sur le K bis

Justificatif du domicile personnel du gérant

Pour les débits de boisson, copie de la licence de vente de boissons au nom de propriétaire ou de l'exploitant

Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur

3. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

J'ai pris connaissance des arrêtés municipaux réglementant l'occupation du domaine public et m'engage à respecter les dimensions qui me seront autorisées, à me conformer strictement aux prescriptions du titre d'occupation qui me sera délivré et à acquitter la redevance correspondante, dans les 15 jours de la remise du titre d'occupation.

J'atteste que les documents que je ne transmets pas à ce dossier ont déjà été remis au service gestion du Domaine public et communal (ex patrimoine) et sont inchangés depuis cette dernière transmission

Fait à : le :

Nom et signature du demandeur :